

Comment trouver une information dans les dossiers d'enquête publique ?

Si vous cherchez...

Vous les trouverez...

Des informations synthétiques sur :	dans la notice explicative du dossier de DUP (Pièce C)
● Les objectifs du projet entre Bel Air et Saint-Gély-du Fesc	§ A - Pages 5 à 11
● Le programme global du LIEN	§ A - Pages 5 à 11
● La justification du projet	§ B - Pages 12 à 21
● Les principaux enseignements de la concertation	§ B - Pages 22 à 23
● la présentation générale de l'opération	§ C - Pages 24 à 25
● Les caractéristiques principales des aménagements et options	§ D - Pages 26 à 32
● Le coût du projet	§ F - Page 38

Des informations synthétiques sur :	dans le résumé non technique de l'étude d'impact du dossier de DUP
● L'état initial du site et les enjeux environnementaux	§ C - Pages 9 à 28
● Les différentes variantes de tracé envisagées	§ D - Pages 29 à 31
● Les effets du projet sur l'environnement	§ E - Pages 32 à 44
● Les mesures envisagées par le Maître d'Ouvrage	§ E - Pages 32 à 44

Des informations précises sur :	dans l'étude d'impact du dossier de DUP (Pièce E)
● Le programme d'ensemble de réalisation du LIEN	§ C - Pages 67 à 74
● Les alternatives de tracé étudiées entre Bel air et le nord de Saint-Gély-du-Fesc	§ F - Pages 224 à 230
● La comparaison technique et environnementale des variantes de tracé	§ F - Pages 230 à 249
● Les milieux physiques, naturels et humains et les enjeux du projet	§ E - Pages 89 à 222
● L'analyse des effets directs et indirects du projet, pour chaque enjeu	§ G - Pages 250 à 375
● Les mesures d'évitement, de réduction ou de compensation, pour chaque enjeu et le coût de ces mesures	§ G - Pages 250 à 376
● Les modalités de mise en oeuvre et de suivi des mesures en phase travaux et après la mise en service de l'infrastructure	§ G - Pages 376 à 379
● Les options proposées concernant l'échangeur de la RD 127 à Grabels	§ F - Page 249
● Les trafics actuels et prévisionnels	Etude socio-économique en annexe
● La faune, la flore, les habitats naturels	Volet milieu naturel en annexe
● Le bruit, l'air et la santé humaine	§ E - Pages 185 à 198 § G - Pages 309 à 330 Etude air en annexe

Des informations précises sur :	dans le document d'incidences du dossier loi sur l'eau (Pièce 3)
● Les milieux aquatiques, les eaux superficielles et souterraines	§ A - Pages 13 à 66
● Les incidences du projet sur les ressources en eau et les milieux aquatiques : les mesures correctives ou compensatoires	§ B - Pages 67 à 123

RD 68 LIEN - Aménagement du tronçon entre l'A750 à Bel Air et la RD986 au Nord de Saint-Gély-du-Fesc

Enquête publique

25 août - 30 septembre 2014



Liaison Intercantonale d'Evitement Nord de Montpellier

Mode d'emploi

Du 25 août au 30 septembre 2014, une enquête publique est organisée sur le projet d'aménagement d'une section de la RD68 LIEN entre l'A750 à Bel Air et la RD986 au Nord de Saint-Gély-du-Fesc.

Le projet nécessite plusieurs enquêtes publiques pour permettre sa réalisation ; il est procédé à une enquête unique, comme le prévoit le code de l'environnement, enquête qui regroupe :

- l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique et à la mise en compatibilité des PLU,
- l'enquête publique préalable à l'autorisation au titre de la loi sur l'eau,
- l'enquête publique préalable à l'autorisation de défrichement,
- l'enquête publique préalable à la création et au classement de voirie.

Un dossier d'enquête, comprenant l'ensemble des pièces exigées par les différentes réglementations auxquelles est soumise l'opération, est mis à la disposition du public, qui est invité à formuler ses avis, remarques ou suggestions sur des registres prévus à cet effet.

Ce document a été conçu pour aider le public à mieux comprendre le contenu du dossier d'enquête publique et faciliter ainsi l'expression de chacun sur ce projet.

Les dispositions réglementaires concernant l'organisation de cette enquête publique sont précisées dans l'arrêté préfectoral n° 2014-I-1359 du 4 août 2014.

L'avis d'ouverture d'enquête publique est paru dans la presse locale. Il a été transmis aux mairies pour affichage et information des habitants ; il est également affiché sur le terrain.

L'enquête publique est conduite par une commission d'enquête composée de trois membres. Cette commission se tient à la disposition du public aux lieux et dates précisées dans l'avis et l'arrêté.

Sommaire	● Les points clés du projet	P. 2
	● Qu'est ce qu'une enquête publique ?	P. 2
	● Comment participer ?	P. 2
	● Que contient le dossier d'enquête publique ?	P. 3
	● Comment trouver une information dans le dossier d'enquête publique ?	P. 4

Enquête publique du LIEN entre Bel Air et Saint-Gély-du-Fesc



RD 68 LIEN
Aménagement du tronçon
entre l'A750 à Bel Air et la RD986
au Nord de Saint-Gély-du-Fesc

De quoi s'agit-il ?

La liaison intercantonale d'évitement Nord (LIEN) de Montpellier est un programme d'aménagement du réseau routier départemental, constitué d'une voie nouvelle qui contourne le nord de Montpellier en structurant la desserte des territoires.

Le projet mis à l'enquête consiste en la réalisation du tronçon allant de Bel Air à l'échangeur nord de Saint-Gély-du-Fesc.

Ce projet a fait l'objet d'une concertation publique qui s'est tenue entre le 17 juin 2013 et le 30 septembre 2013.

Les points clés du projet

- ▶ Un projet s'inscrivant pleinement dans un programme plus global d'amélioration des échanges et des conditions de circulation du nord de l'agglomération montpellieraine.
- ▶ Une opération décomposée en deux sections:
 - une section nouvelle à 2 voies, de 7.8 kms, entre le lieu-dit Bel air à Grabels et l'échangeur de la RD 986 au sud de Saint-Gély-du-Fesc.
 - une section de mise à 2x2 voies de la RD986, actuelle déviation Est de Saint-Gély-du-Fesc, sur 4 kms.
- ▶ Un parti d'aménagement et un tracé retenu par le Département à l'issue de la concertation publique, avec une prise en compte des points particuliers soulevés par les partenaires institutionnels et par le public.
- ▶ Une opération comprenant en particulier :
 - la dénivellation des échangeurs nord et sud de Saint-Gély-du-Fesc,
 - la création d'un nouvel échangeur avec la RD127 à Grabels.
- ▶ Un rétablissement prévu de toutes les continuités routières, de services ou d'usages, hydrauliques et écologiques.
- ▶ Une réalisation échelonnée de l'opération, avec une mise en service de la section neuve et des échangeurs en 2020 et un doublement ultérieur de la section courante de la déviation de Saint-Gély-du-Fesc, lorsque le trafic constaté le rendra nécessaire.
- ▶ Un coût prévisionnel global de 93.5 millions d'euros TTC, et un investissement intégralement financé par le Département de l'Hérault.

Mode d'emploi

Qu'est ce qu'une enquête publique ?

L'enquête publique est une des phases les plus importantes de l'instruction de l'utilité publique d'un projet.

L'enquête publique fera l'objet d'un rapport unique de la commission d'enquête, ainsi que des conclusions motivées au titre de chacune des enquêtes publiques initialement requises.

A l'issue de la remise de ce rapport et de ces conclusions au représentant de l'Etat, il sera proposé au conseil général d'approuver une déclaration de projet afin que soit confirmé l'intérêt général attaché à la réalisation de l'opération. Il sera également demandé au Préfet de l'Hérault de déclarer le projet d'utilité publique (DUP).

La DUP entraîne, de fait, la mise en compatibilité des documents d'urbanisme des communes concernées: Combaillaux, Grabels, Saint-Gély-du-Fesc, Saint-Clément-de-Rivière, les Matelles.

Le projet soumis à l'enquête publique est un projet optimisé à l'issue des études et des phases de concertation, au sein duquel des détails de réalisation restent à préciser.

Le parti d'aménagement pourra donc subir des modifications, suite aux avis exprimés par les autorités environnementales, les organismes institutionnels, les maires et le public.

Ne maîtrisant pas les terrains d'assiette de l'opération, le Département devra recourir si nécessaire à la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique.

Comment participer ?

Le public peut émettre son avis ou toute autre expression sur le projet :

- Par écrit sur les registres d'enquêtes mis à disposition dans les mairies de Combaillaux, Grabels, Saint-Gély-du-Fesc, Saint-Clément-de-Rivière et Les Matelles, lieux d'organisation de l'enquête publique.
- Lors des périodes de réception du public en mairie auprès des membres de la commission d'enquête.
- Par courrier adressé à l'adresse suivante :

Monsieur le Président de la commission
d'enquête publique

Mairie de Saint-Gély-du-Fesc
Parc de Fontgrande
BP. 2
34980 SAINT-GELY-DU-FESC

Que contient le dossier d'enquête publique ?

Le dossier comprend tous les documents exigés par les législations et réglementations applicables au projet.

Il est composé de :

2 parties principales

- le dossier d'enquête préalable à la DUP
- le dossier de demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau

3 parties complémentaires

- le dossier de mise en compatibilité des PLU
- le dossier de défrichement
- le dossier de création et de classement de voiries

1 Ensemble des pièces du dossier d'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP)

Il s'agit de la partie la plus volumineuse, mais aussi de la plus générale, qui rassemble les principaux documents utiles à la compréhension du projet et à ses implications environnementales.

On y trouve :

- l'étude d'impact, pièce majeure du dossier, et accompagnée de rapports d'études spécifiques : une étude socio-économique, une étude faune-flore, une étude Natura 2000, une étude Air ;
- un document de synthèse de l'étude d'impact (résumé non technique) ;
- une notice explicative présentant les objectifs du projet, les caractéristiques principales de l'opération et expliquant les choix d'aménagement ;
- un document apportant des informations administratives et réglementaires sur l'opération et sur les procédures la concernant ;
- le plan de situation et le plan général des travaux envisagés ;
- le bilan de la concertation publique qui s'est tenue de juin à septembre 2013
- l'avis de l'Autorité Environnementale et le mémoire en réponse du Maître d'Ouvrage

2 Pièces spécifiques à la demande d'autorisation de l'opération au titre de la loi sur l'eau

On y trouve :

- un fascicule présentant les aménagements concernés plus particulièrement par la loi sur l'eau ;
- un document d'incidences, pièce principale de cette partie, développant les incidences de l'opération sur les ressources en eau et les milieux aquatiques ;
- un fascicule présentant les moyens de surveillance et d'intervention en cas d'accident ;
- une note de compatibilité du projet avec les documents d'orientation qui s'imposent à lui, en ce qui concerne la gestion de l'eau et des milieux aquatiques ;
- des éléments graphiques, illustrant en particulier le document d'incidences.

3 Dossier de mise en compatibilité des PLU

comprenant :

- les sous-dossiers de Combaillaux, Grabels, Saint-Gély-du-Fesc, Saint-Clément-de-Rivière et Les Matelles.

4 Dossier de défrichement

comprenant :

- une note de présentation du défrichement en référence au code forestier ;
- le volet défrichement de l'étude d'impact.

5 Dossier de création et de classement de voiries

comprenant :

- un plan de situation ;
- une notice explicative

Où consulter les documents de l'enquête publique ?

- Les différents documents de l'enquête publique sont consultables dans les mairies des communes concernées par le projet ou à la Préfecture de l'Hérault.
- Certaines pièces du dossier (résumé non technique de l'étude d'impact, avis de l'Autorité Environnementale, avis d'ouverture d'enquête publique unique) sont également disponibles sur le site de la Préfecture.

www.lien.herault.gouv.fr

Pour en savoir plus :

- Sur les étapes d'élaboration du projet et sur la concertation préalable à l'enquête publique :

www.lien.herault.fr